Bureau Veritas Exploitation SAS
SAINT BRIEUC
Carré Rosengart
16 Quai Armez
22000 SAINT-BRIEUC France
Mail : stephane.gautier@bureauveritas.com

A l'attention de
DISTRIVERT
ROUTE DU CONQUET
KERVAOTER
29200 BREST

Rapport mis à disposition sur le site BVLink
https://bvlink.bureauveritas.com/

Rapport de vérification générale périodique d'appareil(s) de levage

CHARIOT ELEVATEUR GERBEUR A CONDUCTEUR PORTE FENWICK H25D F N° 351604016325

AVEC ECART

Intervention du 07/10/2026

Coordonnées du site : DISTRIVERT
Nom du site : MAGASIN VERT
Latitude : 48.599
Longitude : -2.2873

Lieu d'intervention :
1 ROUTE DE SAINT CAST
CC DES PROMENADES
22550 MATIGNON

Numéro d'affaire : 28053430
Référence du rapport : 28053430/408.2.1.R
Rédigé le : 07/10/2026
Par : Stephane GAUTIER
Ce document a été validé par son auteur

Ordre de Travail

Ce rapport contient 1 fiche

Observations

Nouvelles	**: 2**
Maintenues	**: 1**
Total	**: 3**

Accréditation Cofrac n° 3-1335,inspection
Liste des sites accrédités et portée disponible sur www.cofrac.fr

Suivi de document

Révision	Date	Commentaire
0	07/10/2026	Version initiale du document

Préambule

Bureau Veritas a le plaisir de vous remettre le rapport de vérification de vos équipements de travail identifiés ci-après. Ce rapport remplace et annule le ou les éventuel(s) rapport(s) provisoire(s) émis par notre inspecteur lors de son ou ses intervention(s).

Ce rapport comprend une fiche par équipement de travail dans laquelle sont mentionnées : la réglementation prise en référence, l'identifiant de l'équipement, les caractéristiques techniques essentielles, l'avis général, les éventuelles actions à entreprendre et le contenu de la prestation effectuée par Bureau Veritas, à l'aide des moyens mis à sa disposition.

Nota : les points de vérification dont l'intitulé est suivi d'un astérisque (*) ne sont pas couverts par l'accréditation mentionnée en page de garde du présent rapport.

Rappel des obligations de l'employeur

La vérification, dont le type (mise ou remise en service, périodique) est précisé dans le titre du rapport, a été réalisée en référence à la règlementation mentionnée dans la fiche de l'équipement.

Les examens effectués ainsi que les éventuelles mesures et participations aux essais ont été réalisés :

- dans la configuration présentée le jour de la vérification ;
- sur les parties visibles et accessibles ;
- sans démontage ;
- sans intervention nécessitant la modification ou le déréglage des circuits ou dispositifs de sécurité ;
- en utilisant les accès permanents ou spécialement aménagés, appropriés et conformes à la réglementation.

A défaut d'une demande de l'employeur et de mention contraire dans les fiches du présent rapport, la vérification ne porte pas sur :

- les équipements, appareils de levage, accessoires de levage et moyens d'accès dédiés aux opérations de montage, démontage, maintenance ou transport que ceux-ci soient installés ou non à demeure ;
- les examens et essais de l'efficacité des dispositifs agissant en cas de dépassement des conditions d'emploi (tels que freins de secours et/ou de sécurité, dispositifs hors course, détecteurs de survitesse) nécessitant la mise en œuvre de moyens d'essai particuliers ou la neutralisation de certains organes pouvant présenter des risques importants, notamment pour les opérateurs.

Leurs vérifications peuvent faire l'objet d'une mission complémentaire sur demande de l'employeur.

Par ailleurs, Bureau Veritas ne peut être tenu pour responsable des dommages provoqués lors de la vérification soit par :

- les essais de fonctionnement, ceux-ci ayant pour objectif de vérifier l'absence d'anomalie dans le fonctionnement de l'appareil
- les épreuves, celles-ci ayant pour objectif de vérifier l'absence d'anomalie préjudiciable à la résistance et/ou à la stabilité de l'équipement.

Pour mémoire : Seuls les équipements de travail pour lesquels l'arrêté du 1er mars 2004 est cité en texte de référence sur leur fiche correspondante peuvent être utilisés pour du levage de charges.

Nota : Le présent document n'est pas un rapport de vérification de l'état de conformité. Ce document ne peut pas être présenté en réponse à une demande de l'inspection du travail portant sur la vérification de l'état de conformité d'un équipement de travail.

Actions à mener

Sur la base de l'ensemble des informations en sa possession et notamment des « avis généraux » du présent rapport, **l'employeur décide ou non la (re)mise ou le maintien en service de chaque équipement** (selon le type de vérification).

De plus, le cas échéant l'employeur doit remédier aux anomalies ou défectuosités constatées lors de la vérification.

Enfin, l'employeur doit tenir à jour :

- **un registre de sécurité par établissement**, y consigner sa propre conclusion à partir des résultats des vérifications et y annexer le présent rapport ;
- **un carnet de maintenance par appareil de levage**, y consigner toutes les opérations de maintenance et de vérification.

Ces documents sont à tenir à disposition des utilisateurs, des autorités et de l'organisme de contrôle.
Pour faciliter la prise de connaissance du rapport et vous orienter sur les informations essentielles nécessaires à la prise de décision, Bureau Veritas affiche en première page du rapport un pictogramme synthétisant le résultat de la vérification.

La définition de cette symbolique est précisée dans le tableau joint.

Pictogrammes / Critères			
✓ Sans observation ✓ 100% des équipements vérifiés	✓	✓	✗
✓ 100% des essais réalisés ✓ 100 % des points vérifiés	✓	✗	✗ ou ✓

Synthèse

Personne(s) rencontrée(s)

A notre arrivée, nous nous sommes présentés à Mme CHAMPALAUNE Chantale.

Équipement(s) objet(s) du présent rapport :

CHARIOT ELEVATEUR GERBEUR A CONDUCTEUR PORTE : 1

Fiche n° 1 : Localisation : RÉSERVE
Marque: FENWICK Type: H25D F n°série: 351604016325

Avis général : **Non satisfaisant** : Les vérifications ont fait apparaître les défectuosités ou anomalies mentionnées dans la « Liste récapitulative des observations issues de la vérification » auxquelles il y a lieu de remédier.

Liste récapitulative des observations issues de la vérification

Périmètre vérifié dans le rapport | MAGASIN VERT

ÉQUIPEMENT(S) VÉRIFIÉ(S)

Fiche N° 1 : CHARIOT ELEVATEUR GERBEUR A CONDUCTEUR PORTE

Localisation : RÉSERVE

Marque : FENWICK
Type : H25D F
N° de série : 351604016325
Année de mise en service : 1986
Année de fabrication : 1986

Point vérifié	*Actions à entreprendre*
7.7b- Siège	**Remettre en état le siège conducteur.**
Code Obs. : XL/270426/145705/0	*Date de 1er signalement : 27/04/2026*
8.2- Interdiction d'emploi	**Remettre en état la clé de contact (le moteur toujours en route)**
Code Obs. : SG/071026/143551/0	*Date de 1er signalement : 07/10/2026* NOUVEAU
12- Charges et essais	**Les essais ont été réalisés avec une charge inférieure à la charge maximale d'utilisation. Toute utilisation à une charge supérieure à la charge d'essai nécessitera la réalisation de nouveaux essais.**
Code Obs. : SG/071026/143226/1	*Date de 1er signalement : 07/10/2026* NOUVEAU

Vous pouvez souscrire à l'option Data View

Aucune image disponible

Fiche N°1	CHARIOT ELEVATEUR GERBEUR A CONDUCTEUR PORTE	N° série : 351604016325
	Marque : FENWICK	



	Type : H25D F	
	Année de mise en service : 1986	Texte de référence : Arrêté du 1er mars 2004
	Année de fabrication : 1986	
	Localisation : RÉSERVE	

Lors de la vérification de l'équipement, nous avons été accompagnés par : Mme CHAMPALAUNE Chantale

Avis général : **Non satisfaisant** : Les vérifications ont fait apparaître les défectuosités ou anomalies mentionnées dans la « Liste récapitulative des observations issues de la vérification » auxquelles il y a lieu de remédier.

Actions à entreprendre

Les observations sont indiquées au niveau du chapitre « Liste récapitulative des observations issues de la vérification »

Caractéristiques

Energie(s) :	**Hydraulique, Thermique**	Carburant :	**Gazole**
Ensemble d'élevation :	**mât double**	Tablier :	**à déplacement latéral**
Compteur horaire :	**10161**	Marquage Constructeur :	**Non CE**

Avertisseur(s)

Sonore(s) :	**Recul**

Charge maximale d'utilisation

C.M.U. (kg) :	**2260**	à hauteur de levage (m) :	**3.75**

Équipements

Désignation :	**Bras de fourche**	Vérifié :	**Oui**

Marque :	**ILLISSIBLE**	N° de série :	**3CK476523/7903440**
Capacité (kg) :	**1250**	Distance (mm) :	**500**
Nombre :	**2**		

Données géométriques bras de fourche

Longueur (mm) :	**1200**	Largeur (mm) :	**100**
Epaisseur (mm) :	**45**		

Suspentes

(2)

Suspentes

Nature :	**CHAINE**	Désignation :	**LEVEE MAT**
Types :	**A MAILLE JOINTIVE**		

Caractéristiques

Pas (mm) :	**25.4**	Type :	**4X4**

Nombre de suspentes :	**2**

Aspects documentaires

Carnet de maintenance

Modification importante :	**Pas de modification significative mentionnée sur le carnet de maintenance**

Charges et essais

Copyright BUREAU VERITAS

Fiche N°1	CHARIOT ELEVATEUR GERBEUR A CONDUCTEUR PORTE	N° série : 351604016325
	Marque : FENWICK	

Essais :	**Les essais ont été réalisés avec une charge inférieure à la CMU. Voir actions à entreprendre.**

Description et conditions d'exécution des essais

Description :	**Bras de fourche : Charge posée.**	Charge d'essai estimée (kg) :	**1500**

Copyright BUREAU VERITAS

Fiche N°1	CHARIOT ELEVATEUR GERBEUR A CONDUCTEUR PORTE	N° série : 351604016325
	Marque : FENWICK	

Liste des points applicables

L'ensemble des points que nous avons examinés lors de notre intervention sont listés ci-après, sous réserve des observations explicitées ci-dessus.

Caractéristiques

Équipements

Suspentes

Appareil de mesure utilisé

A Aspects documentaires

- A.1 Carnet de maintenance
- A.2 Affichage capacité
- A.4 Affichage divers (plaques constructeur...)
- A.7 Consignes de sécurité et d'utilisation
- A.17 Rapports de vérification

B Conduite et manoeuvre de l'équipement

1 Accès installes à demeure

- 1.1 Accès à la cabine, au poste de conduite

3 Charpente

- 3.4 Liaisons, fixation, assemblages, articulations
- 3.8 Guidages - galets - butées - chariot - patin
- 3.10 Mât
- 3.11 Tablier, butées

4 Châssis

- 4.4 Organes de roulement
- 4.5 Ossature - Contrepoids

5 Source d'énergie

- 5.1 Dispositif de séparation générale
- 5.2 Equipements, canalisations

6 Eclairage incorporé à l'appareil

- 6.2a Gyrophare
- 6.2c Phare(s) de travail

7 Cabine - poste de conduite

- 7.2 Constitution, fixations
- 7.5 Protection de l'opérateur (toit de sécurité)
- 7.7a Ceinture de sécurité
- 7.7b Siège

8 Organes de service et de manoeuvre

- 8.1 Mise en marche / Arrêt normal
- 8.2 Interdiction d'emploi
- 8.4 Indicateurs et dispositifs de signalisation
- 8.5 Identification des organes de service
- 8.6 Retour automatique au point neutre
- 8.7a Avertisseur sonore

9 Suspentes, tambours, poulies, dispositifs de préhension

- 9.1 Attaches
- 9.2 Dispositifs de préhension
- 9.4b Suspentes chaines
- 9.5 Tambours, poulies, noix, pignons, tourteaux

10 Mécanismes

- 10.1 Limiteur de vitesse
- 10.5 Freins des mouvements concourant au levage
- 10.6 Groupes moto-réducteurs, vérins et circuits hydrauliques
- 10.12 Freins de stationnement
- 10.16 Freins de translation

11 Dispositifs de sécurité

- 11.1a Limiteurs de course haut des mouvements de levage

12 Charges et essais

- Description et conditions d'exécution des essais

«Référentiel» CHARIOT 10

Copyright BUREAU VERITAS